

12

QUESTIONS RELATIVES

Relatives à l'état des
Ecoles dans chaque
Commune.

1

Rapports locaux

1^o Nom de l'endroit où
est située l'école

est-ce un bourg, ou village, un
hameau ou un lieu isolé

Est-ce une commune
proprement dite? ou à
quelle commune appartient
il?

De quelle paroisse de
quelle agence ressort il

District

Canton

2^o Eloignement des maisons
appartenantes au ressort
de chaque école

3^o Noms des villages, des
hameaux ou des fermes
appartenantes au ressort
de chaque école.

on indiquera l'éloignement
de chacun du lieu de l'école.

le nombre des enfants
de chaque endroit qui
la fréquentent?

on tient l'école à Orsonnens, à Villars-
siviriaux, Villargiroud et Chavannes

Ce sont quatre Villages.

Ce sont proprement des Communes.

Orsonnens est la paroisse les 3 autres
Villages en dépendent. Chaque
village à son agent.

Du district de Romont

Canton de Fribourg

Les Maisons sont éloignées d'environ
quart de lieu de la plus éloignée
à l'autre et ce la dans les quatre
villages plus ou moins

Orsonnens Villarsiviriaux Villargi-
roud et Chavannes

Puisque l'on tient l'école dans chaque
endroit l'enfant le plus éloigné est
de quart de lieu

à Orsonnens 12 à Villarsiviriaux 16
à Villargiroud 9 et à Chavannes 11

4^e Eloignement des écoles voisines
qu'à une lieue en circonférence.

leurs noms

leurs distances réciproques

II.

INSTRUCTION

5^e Qu'en seigne-t-on dans chaque
école.

6^e Se tient-on l'école qu'en hiver
et combien dure-t-elle?

7^e Livres élémentaires, lesquels
sont en usage,

8^e Préceptes et réglemens, comment
sont ils observés;

9^e Durée de l'école chaque jour

10^e Les enfans sont-ils distribués
ou classes,

III

Relations personnelles

11^e instituteurs

qui a établi jusques ici le Regent
et de quelle manière.

D'où est-il?

son nom

D'une demi lieue à une bonne lieue.

Estavayer le gebloux Massonnens
Autignij Villaz St pierre et Villazimbrud
Depuis Orsonnens à Estavayer une bonne
demi lieue à Massonnens une demi lieue
à Autignij trois quarts de lieue à Villaz
une lieue à Villazimbrud une grande lieue

On enseigne la lecture, l'écriture
l'orthographe, l'arithmétique et son
devoir de Religion suivant le
Catechisme

On tient l'école en hiver et en été
au printemps et en automne, —
excepté qu'on a six semaines de
vacance

Le petit livre qui a les noms
et les verbes

je ne connois point de Réglemens
à ce sujet

Orsonnens une heure et demi
à Villarsivivians autant à Villargi-
=roud une heure à Chavannes une
heure

Dans chaque endroit les enfans sont
dans la même chambre.

La paroisse qui est composée des quatre
dites communes, étant assemblée
nomme le Regent aux voix
il est d'Orsonnens

il s'appelle pierre joseph jean
marie Chapot feu pierre joseph
Chapot déjà Regent

Son âge: âgé de 25 ans accomplis
 Sa famille; Combien d'enfants a-t-il; il n'est pas marié il demeure avec sa mère et ses frères
 Depuis combien de tems est il instituteur Depuis 7 ans
 Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente il étoit à la Maison de son Père
 Réunit-il à son office quelque autre fonction quelles sont elles il est Clerc de l'Eglise paroissiale
 12) Scoliers, Combien d'enfants fréquentent l'école a Orsonnens 17 a Villarsvirivieux 16 a Villargiroud 9 a Chavannes 11
 En hiver } Soit garçons ou filles Il en reste encore une vingtaine qui devroient fréquenter l'école mais on desire de regards particuliers
 En été }

IV.

Rapports Economiques
 13) Biens et fonds de chaque école. Il n'y a ni biens ni fonds
 Possède-t-elle de pareils fonds? quelle en est la valeur?
 Source des revenus
 Les biens d'écoles sont ils réunis a ceux de l'église ou des pauvres?
 14) Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? Chaque enfant paye par an un quattrain moitié Bled moitié avoine.
 15) Bâtimens de l'école. point de Bâtimens
 Quel en est l'état, est il neuf ou vieux, ou délabré?
 N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école; dans quel bâtiment. Il n'y a qu'une chambre.
 Au défaut d'endroit public destiné a l'école, l'instituteur loue-t-il peut être sa maison a quel prix. L'instituteur tient l'école dans sa maison a Orsonnens aux 3 autres Villages, Chacun un village loue une chambre a ses frais.
 Qui est chargé de la maintenance de l'endroit ou se fait l'école.

16 Pension de l'instituteur ou
Maitre d'école?

En argent, bled, vin, ou bois,

De quelle source derive telle
comme de
~~autres droits féodaux abolis~~

Dixmes, Censes foncières et
autres droits féodaux abolis

ou des sommes assignées et
payées à l'école:
Fondations

Caisse communales

Biens d'église

De l'argent payé par
les pères de famille
et placé avec profit

Des biens fonds

ou d'autres capitaux quel
conques?

Remarques

1^{re} Les réponses à ces questions
pourront être augmentées de
notes et de toutes les observations
qu'on voudra y joindre.

2^e Chaque instituteur écrira ses
réponses à double, il remettra
incessamment l'une des copies
à l'agent qui l'enverra au
Sous-prefet, celui-ci au
prefet national, par l'organe
duquel elle parviendra au
ministre des arts et sciences.
La seconde copie sera remise
à l'inspecteur des Ecoles

3^e Tous et un chacun sont priés
d'accélérer, autant que possible,
la réponse à ces questions
et l'envoi des réponses,

quatre louis que la Paroisse paye

deux. Charges de bois par Village sont
Commune. Conduites devant la maison
alui le soin de le scier et hacher
à 53 quarterons moitie Bled moitie
avoine. Derivant de chaque enfant
comm'il est dit ci devant

Des Caisse communales.

Le Regent est clerc d'Eglise.
doit servir et brner dite Eglise. Et
porter l'eau benite tous les 15 jours dans
chaque Maison n'ayant que la
paye ci devant dite